

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 24 janvier 2017, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1778/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2016.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1779/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2016.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1780/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Octroi du mandat au Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour procéder à l'appel d'offres pour l'acquisition de fournitures d'entretien ménager (SAR500-2017) pour une durée de deux ans avec possibilité de renouvellement d'une année à compter du 1^{er} mai 2017;
8. Questions diverses;
9. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

OCTROI DU MANDAT AU CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS (CCSR) POUR PROCÉDER À L'APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DE FOURNITURES D'ENTRETIEN MÉNAGER (SAR500-2017) POUR UNE DURÉE DE DEUX ANS AVEC POSSIBILITÉ DE RENOUVELLEMENT D'UNE ANNÉE À COMPTER DU 1^{ER} MAI 2017 (RCE-1781/SRM)

ATTENDU QUE selon la Loi sur les contrats des organismes publics, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) doit octroyer un mandat officiel par écrit à l'organisme qui la représentera au niveau de l'appel d'offres pour l'achat regroupé;

ATTENDU QUE le montant total pourrait dépasser le seuil de 100 000 \$, le comité exécutif de la CSRDN doit autoriser cet octroi de mandat;

ATTENDU QU'en octroyant ce mandat, la commission scolaire s'engage à acheter les fournitures d'entretien ménager selon les quantités spécifiées auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le CCSR et à respecter les conditions prévues au document d'appel d'offres pour la durée prévue au contrat;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'accorder le mandat au CCSR de procéder à l'appel d'offres public selon la Loi sur les contrats des organismes publics et son règlement.
- B) De procéder à l'octroi du contrat pour l'achat de fournitures d'entretien ménager auprès du ou des fournisseurs(s) retenus(s) par le CCSR et de respecter les conditions prévues aux documents d'appel d'offres.
- C) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents afférents.
- D) D'autoriser la direction générale à signer les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1782/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 18 h 40.

Adopté

Président

Secrétaire